



Peut-on pirater un téléphone de son conjoint?

Par **Gomes soso**, le **27/03/2018** à **10:31**

Bonjour Maitre,

Je vie actuellement avec mon conjoint, nous sommes entrain de nous séparer mais étant tout les deux propriétaires de notre appartement nous sommes obligé de cohabiter. Nous avons deux enfants.

Celui-ci m'a pirater mon téléphone et a transférer tout mes messages et conversation vers son téléphone je viens d'avoir confirmation par sms ce matin qu'il l'avait fait.

Y a t-il quelques chose a faire ? Est-ce une violation de vie privée ? ou comment peut-on appeler cela ? Est-ce que je peux porter plainte ? ou cela ne sert a rien ? J'ai besoin de conseil

Bien Cordialement

Par **youris**, le **27/03/2018** à **10:43**

bonjour,

s'agissant de votre mari et père de vos enfants, il fait partie de votre vie privée, surtout si vous vivez toujours ensemble. donc difficile de déposer une plainte contre votre conjoint pour ce motif même si ce procédé n'est pas très élégant.

salutations

Par **Gomes soso**, le **27/03/2018** à **11:01**

Merci beaucoup pour l'information et la rapidité de votre réponse.

Bien à vous